

Travaux "Flash"

Fonctionnement :

Vous projetez de réaliser des petits travaux de rénovation ou de réparation dans votre habitation :

■ Après un premier contact, nous prenons rendez-vous chez vous pour définir les travaux nécessaires et vous conseiller dans le choix des entreprises. Ce diagnostic ainsi que les services suivants vous seront facturés 150,00 € TTC.

■ ODR prend les côtes nécessaires, ainsi que des photos éventuelles pour que la ou les entreprises puissent réaliser leurs devis.

■ ODR consulte ensuite, pour vous, des entreprises sélectionnées suivant des critères qualitatifs fixés pour répondre aux attentes de nos clients, (voir Charte ODR)

■ Les entreprises sélectionnées se rendront chez vous pour établir leur devis en fonction des indications que nous leur avons données et sous leur seule responsabilité.

■ Les devis et les factures des entreprises seront systématiquement contrôlés par ODR.

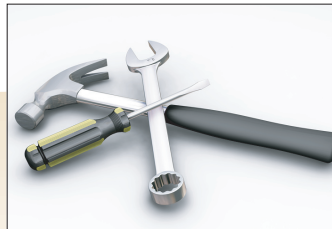
Conditions d'intervention

■ *En dehors du forfait de dédommagement correspondant aux frais de la visite de diagnostic, ODR ne perçoit aucune rémunération du client. Il est rémunéré directement de ses prestations de courtage par les entreprises intervenantes.*

■ *Les prestations d'ODR consistent essentiellement à sélectionner et à mettre en contact avec le client des entreprises ou artisans correspondants au besoin des travaux à réaliser et ayant accepté de se conformer à la charte de qualité ODR.*

■ *Les entreprises et artisans élaborent leur devis sous leurs seules responsabilités et restent seuls juges des techniques et des matériaux à utiliser.*

■ *ODR ne pourra en aucun cas être tenu responsable d'un quelconque préjudice direct ou indirect subi par le client du fait des travaux exécutés par les entreprises ou artisans. De ce fait, le client renonce expressément à tout recours contre ODR.*



Un conseil sur les travaux à réaliser et sur le choix des matériaux.

Les avantages

Une sélection d'entreprises et d'artisans suivant une charte de qualité.

Un contrôle des devis et des factures des entreprises suivant l'avancement du chantier.